

COMMUNE DE TETEGHEM/COUDEKERQUE VILLAGE

INSCRIPTION A L'ECOLE PRIMAIRE (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

1 Demande d'inscription

Les inscriptions se feront **à partir de janvier 2023**. Les parents pourront télécharger le formulaire de demande d'inscription sur le site internet de la ville (www.ville-tcv.fr) ou le retirer soit aux accueils des deux mairies, soit au Centre socio-culturel Saint Exupéry antenne nord rue Paul Claudel. Pour inscrire un enfant pour l'année scolaire 2023/2024, celui-ci doit **être né avant le 31 décembre 2020, l'école étant obligatoire à partir de trois ans**.

Les enfants nés en 2021 peuvent être inscrits pour la rentrée de septembre 2023. Ils seront admis à l'école dans la mesure des places disponibles dans les classes de petite section de maternelle par ordre chronologique des naissances en commençant par janvier 2021 **jusqu'au 31 août 2021** dans les conditions d'admissibilité définies par le directeur ou la directrice d'école.

Les parents déposeront ce formulaire rempli dans les mairies ou au centre socio-culturel **avec une photocopie du livret de famille et un justificatif de domicile datant de moins de trois mois**. (facture EDF, eau, téléphone...)

Les enfants doivent être **à jour dans leurs vaccinations obligatoires**. Une vérification sera faite par les écoles.

Si vous ne résidez pas à Tétéghem-Coudekerque-village, votre demande de dérogation sera étudiée en fonction des places disponibles par une commission scolaire municipale qui ne retient que les motifs suivants de dérogation :

- Vous travaillez dans la ville (joindre photocopie de fiche de salaire)
- Les grands-parents de votre enfant résident dans la ville (joindre une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et du livret de famille des grands-parents)
- Vous avez une nourrice sur la ville (joindre photocopie de fiche de salaire de la nourrice).

2 Inscription

Quand votre demande aura été étudiée par les services de la mairie, vous recevrez par courrier électronique un message vous indiquant de récupérer à la mairie ou au centre socio-culturel **votre certificat d'inscription** attestant que votre enfant peut être inscrit dans une école de la ville.

3 Admission à l'école

Les parents doivent ensuite **prendre rendez-vous dès que possible avec la direction de l'école** de leur enfant. Les parents lui fournissent le certificat d'inscription pour qu'elle puisse procéder à l'admission de leur enfant dans une classe de son école pour la rentrée de septembre 2023.

**FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR UNE PRÉ-INSCRIPTION
DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE**

Cadre réservé à l'administration :

- Groupe scolaire Georges BRASSENS
 Groupe scolaire Bruno DESOUTTER
 Groupe scolaire BRUEGEL



Date de rentrée scolaire :

ELEVE

Nom de l'enfant : _____

Sexe : M F

Prénom(s) : _____

Né(e) le :/...../..... Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable légal 1 :

Nom de naissance : _____ Autorité parental : oui non

Nom marital (nom d'usage) : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle de l'élève) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile :/...../...../...../.....

Téléphone portable :/...../...../...../.....

Téléphone bureau :/...../...../...../.....

Lieu de travail : _____

Courriel : _____ @ _____

Responsable légal 2 :

Nom de naissance : _____ Autorité parental : oui non

Nom marital (nom d'usage) : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle de l'élève) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile :/...../...../...../.....

Téléphone portable :/...../...../...../.....

Téléphone bureau :/...../...../...../.....

Lieu de travail : _____

Courriel : _____ @ _____

Situation familiale : Marié Pacsé Célibataire Divorcé

SI VOUS NE RESIDEZ PAS A TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

Pour les extérieurs, des commissions auront lieu pour valider votre demande. Aucune inscription ne sera possible en cours d'année.

Pour quelle raison envisagez-vous une scolarisation sur Tétéghem-Coudekerque-Village ?

- Vous travaillez dans la ville (joindre le fiche de salaire)
- Vous avez les grands-parents de votre enfant qui résident dans la ville (joindre copie du justificatif de domicile, copie du livret de famille des grands-parents)
- Vous avez une nourrice sur la ville (joindre copie fiche salaire de la nourrice)
- Autre : _____

A l'issue de cette inscription, un certificat vous sera remis.

C'est avec celui-ci que vous devez vous présenter dans un établissement scolaire de la ville afin de valider l'admission de votre enfant.

Tétéghem-Coudekerque-Village, le

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Pièces à joindre au dossier :

- copie du livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois